

**Process complet du traitement d'une demande  
d'accueil en stage individuelle ou institutionnelle pour les  
filières sanitaires, sociales et médico-sociales**

**Demande  
Individuelle**

- Par mail (sec.cgs@ch-cambrai.fr) *ou*
- Par le site internet (rubrique « demande de stage ») *ou*
- Par courrier adressé à la  
Direction des Soins 516, avenue  
de Paris – B.P 389  
59407 CAMBRAI CEDEX

(formulée **deux mois** avant le début du stage)

**Demande  
Institutionnelle**

- Par courrier (cf ci-contre) *ou*
- Par mail (cf ci-contre)

(avant chaque année scolaire et plus tard en  
avril/mai de l'année N)

Les demandes doivent comporter :

- Les coordonnées du stagiaire
- La demande/la motivation
- La formation suivie
- L'organisme de formation
- Les dates précises du stage
- Service ou discipline souhaité(e)
- Pour les mineurs (un accord parental)

Les demandes doivent comporter :

- Les coordonnées de l'institut de formation
- les années de formation (IFSI, IFAS, autres)
- les périodes de stages
- Service ou discipline souhaité(e)

**Vérification de la capacité d'accueil  
par la Direction des Soins à partir des tableaux semestriels  
établis par services**

Réponse positive ou négative par mail ou  
par courrier 1 mois au plus tard à partir de  
la date de réception du courrier

Retour des tableaux au plus tard fin juin  
de l'année N

Filière sociale/médico-sociale/institut de  
formation/éducation nationale

